



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 085-218501096-20230925-2023SEPTDEL31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 19 septembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 37) - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD (sauf à la délibération 34) - Pierrick THOMAS (sauf à la délibération 34) - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT (sauf à la délibération 34) - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU (sauf à la délibération 34) - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Patricia CRAVIC

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD (sauf à la délibération 6)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 6 et 37
29 à la délibération 34

Nombre de conseillers présents : 32
31 à la délibération 37
28 à la délibération 34

Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 6 et 37
29 à la délibération 34

Secrétaire de séance : Lilian BOSSARD

31. ADHÉSION AU RÉSEAU CANOPÉ

Depuis soixante ans, le Réseau Canopé, opérateur du Ministère de l'Éducation nationale, conseille et accompagne la communauté éducative dans ses problématiques, ses enjeux et ses mutations. Au plus près des attentes des collectivités, le Réseau Canopé accompagne les professionnels porteurs d'actions pédagogiques : formation, prêt de matériel ou de contenus, tarifs préférentiels,

Afin que le personnel de médiation culturelle de la Ville puisse accéder à ses ressources, il est proposé d'adhérer au Réseau Canopé.

Pour 2023, le coût de l'abonnement est fixé à 95 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission famille et cadre de vie du 7 septembre 2023,
Vu le rapport d'Isabelle CHARRIER-FONTENIT,

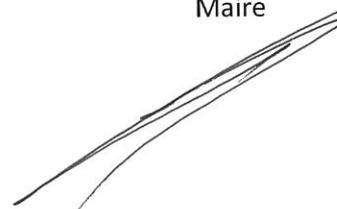
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'adhérer au réseau CANOPÉ,
- approuve le versement d'une cotisation annuelle fixée pour 2023 à 95 €,
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget culture – compte 316-6281.

Lilian BOSSARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 29 SEP. 2023
Publié électroniquement le : 29 SEP. 2023
Notifié le :